Résolution sur la sécurité des parcs de stationnement pour camions dans l’Union européenne

2021/2918(RSP) - 25/11/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 681 voix pour, 1 contre et 13 abstentions, une résolution déposée par la commission des pétitions sur la sécurité des parcs de stationnement pour camions dans l’Union européenne.

La commission des pétitions a reçu la pétition nº 0549/2021, signée par 22.735 personnes, qui soulève des inquiétudes concernant les aires de stationnement pour camions sur le réseau routier de l’Union et demande que des mesures préventives soient prises pour réduire le risque et l’ampleur des problèmes de sécurité dans les aires de stationnement pour camions.

Des groupes criminels organisés sont souvent impliqués dans les vols de marchandises et ciblent fréquemment des produits de grande valeur, tels que l’électronique, le tabac et les produits pharmaceutiques, causant des pertes économiques considérables, qui se sont élevées à environ 52 millions d’EUR entre 2017 et 2019.

Le Parlement a déploré les attaques, ayant parfois un aspect xénophobe ou raciste, dont sont victimes les transporteurs professionnels lorsqu’ils prennent leurs temps de repos obligatoires dans les aires de stationnement pour camions. Il a invité la Commission à surveiller de près la **disponibilité d’un nombre suffisant d’aires de stationnement de qualité, sécurisées et sûres pour les camions** ainsi que l’ application proportionnée des sanctions par les États membres.

La résolution a souligné qu’une coopération renforcée était nécessaire pour lutter efficacement contre ce type de criminalité et a préconisé un échange d’informations et une coordination opérationnelle plus structurels entre les services répressifs des États membres avec le soutien d’Europol. Les États membres ont été invités à **signaler systématiquement les infractions à Europol** et la Commission à renforcer les capacités d’Europol dans ce domaine en augmentant ses ressources et son personnel.

La Commission et les États membres sont invités à :

- prendre des mesures pour mettre en place une **coopération policière** associant les autorités compétentes de tous les États membres afin de prévenir et de détecter les infractions pénales sur les routes et dans les aires de stationnement et d’enquêter en la matière;

- inclure des objectifs et des approches visant à accroître le nombre d’aires de stationnement sécurisées et sûres pour camions dans les accords de partenariat définitifs sur les **fonds structurels et d’investissement européens**;

- accélérer les travaux en ce qui concerne la création du **groupe d’experts de la Commission** sur la sécurité des infrastructures routières, ainsi que la création du groupe de haut niveau sur la sécurité routière;

- unir leurs efforts pour **améliorer la qualité des services et la sécurité** dans les aires de stationnement pour camions, tout en veillant à ce que des vérifications indépendantes fondées sur des normes communes de l’Union soient menées par des tiers dans toutes les aires de stationnement sécurisées pour camions, afin de garantir que les infrastructures soient conformes aux normes de l’Union;

- promouvoir les **systèmes de sécurité embarqués** existants et tout type d'outil d'alerte intelligent, ainsi que leur connexion avec la police et les services d'urgence;

- proposer des mesures concrètes pour **la protection des victimes d'infractions** commises dans des aires de stationnement non protégées pour camions, telles que l'accès à une assistance médicale, à des conseils juridiques, à un interprète, etc.

Le Parlement a souligné que les normes de l'Union détaillant le niveau de service et de sécurité des aires de stationnement sécurisées et sûres pour camions et les procédures de certification de ces aires de stationnement doivent être **rendues obligatoires** afin de garantir et de fournir une définition cohérente des aires de stationnement sécurisées pour camions, ainsi qu'un cadre législatif cohérent.